

DELIBERATION PORTANT SUR LES MESURES TRANSITOIRES RELATIVES A L'ENTREE EN DEUXIEME ANNEE DE  
MASTER PSYCHOLOGIE

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE  
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2019,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

#### PRESENTATION

La mention Psychologie était également dérogatoire par le passé. Ce n'est que depuis la rentrée universitaire 2019-2020 que le recrutement des étudiants se fait en première année.

Il est demandé des critères d'examen ne s'appliquant qu'aux candidats en 2<sup>ème</sup> année de Master et n'ayant pas fait l'objet d'un recrutement en M1 (cas notamment des reprises d'études).

#### DECIDE

D'approuver les critères d'examen s'appliquant aux candidats en 2<sup>ème</sup> année de Master Psychologie n'ayant pas fait l'objet d'un recrutement tels que définis en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 3

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2019-12-10-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**Mentions de master, mesures transitoires – UFR PSSSE**  
**Recrutement en M2 pour la rentrée 2020**  
**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 10 décembre 2019**

Mentions master	Dates de campagne (JJ/MM/AA)		Capacité d'accueil globale	Mention de M1 conseillée	Critères d'examen des candidatures		
	Ouverture	Fermeture			Modalités	Mise en œuvre des modalités choisies	Critères de sélection
Psychologie	01/06/2020	12/06/2020	-	Psychologie	Dossier et possibilité d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CV</li> <li>- Projet professionnel argumenté théoriquement (2 pages max.)</li> <li>- Relevés de notes de la licence et du master 1 mention psychologie</li> <li>- Attestations de stage le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notes obtenues dans les UE fondamentales au cours de la <u>licence mention psychologie</u></li> <li>- Notes obtenues dans les UE fondamentales au cours du <u>master 1 mention psychologie</u></li> <li>- Pertinence des UE validées durant la licence</li> <li>- Adéquation du projet professionnel avec la formation</li> <li>- <u>Projet professionnel suffisamment développé et argumenté théoriquement</u></li> <li>- <u>Appréciation des objectifs et compétences visées par la formation antérieure</u></li> </ul>